

GAD-6000 Essai en archivistique

Hiver 2020

Responsable : Martine Cardin

N.B. L'essai peut être entrepris lorsque l'étudiant a complété 24 des 36 crédits de cours de son programme. Il exige 540 heures de travail consacrées à des activités de recherche, d'analyse et de rédaction.

Objectifs

Au terme de l'essai, l'étudiant doit être capable de:

- Conceptualiser des pratiques professionnelles.
- Concevoir et perfectionner de nouveaux secteurs ou de nouveaux moyens d'intervention.
- Analyser et évaluer des pratiques archivistiques.

À ces objectifs généraux s'ajoutent des objectifs personnels à chaque étudiant, tenant compte de ses connaissances, de ses aptitudes et de ses orientations de carrière ainsi que de la nature du projet à réaliser.

Contenu

L'essai doit s'attacher à un problème pertinent et actuel dans le contexte de la pratique professionnelle en archivistique. Le questionnement doit être centré sur des problèmes d'analyse, de création, d'encadrement et/ou de déploiement de processus, fonctions, activités et pratiques de gestion au sein d'une organisation, peu importe la perspective générale (archivistique, documentaire, patrimoniale) ou la fonction particulière (conservation, diffusion, accès, recherche d'informations, encadrement général).

Fonctionnement

L'étudiant bénéficie des conseils et du soutien de la responsable du cours tout au cours du processus de définition de son projet. Toutefois, c'est à l'étudiant que revient le soin d'élaborer son projet à partir de ses objectifs généraux et spécifiques. Le projet doit être accepté par la responsable du cours. Pour ce faire, l'étudiant doit présenter un document d'environ 3 à 4 pages comportant les éléments suivants :

- titre au moins provisoire de l'essai;
- délimitation du sujet, dans l'espace et le temps;
- hypothèses de travail;
- preuve de l'intérêt du sujet et bref état de la question;
- indication des principales sources à exploiter.

Évaluation

La réalisation du projet donne lieu à une dissertation de trente à quarante pages qui respecte les règles de présentation admises au plan universitaire.

[Compétence langagière](#)

[Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental](#)

[Politique d'évaluation des études](#)

[Politique d'évaluation du français](#)

[Politique sur le plagiat](#)

[Politique de révision de notes](#)

[Évaluation du cours](#)